



Siryae

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le 22/06/2026
ID : 078-200063048-20260618-2026_203-CC



DÉCISION N° 2026-203

Objet : Avenant n°1 au contrat de concession SAUR suite à l'adhésion de la Commune de Septeuil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 78-2026-02-04-00001 en date du 4 février 2026 relatif à l'adhésion de la commune de Septeuil au SIRYAE,

Vu la délibération n° D712-2024 en date du 5 novembre 2024 confiant à la société SAUR jusqu'au 31 décembre 2038 la gestion par concession du service de distribution publique d'eau potable du SIRYAE,

Vu la délibération n° D726-2025 du Comité Syndical en date du 12 novembre 2025 relative à l'adhésion de la commune de Septeuil au SIRYAE à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu le projet d'avenant n°1 au traité d'affermage proposé par la société SAUR,

Considérant la nécessité de formaliser la modification du périmètre d'affermage suite à l'intégration de la commune de Septeuil par un avenant au contrat d'affermage de 2025,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter les termes de l'avenant n°1 au contrat d'affermage relatif à la modification du périmètre d'affermage suite à l'intégration de la commune de Septeuil.

Article 2 : de signer cet avenant avec la société SAUR sise 11 chemin de Bretagne 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Article 3 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 18 juin 2026

Guy PÉLISSIER
Président



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017 - TVA N° : FR07200063048